

Stop aux violences policières !

Le lundi 16 avril sur le coup de midi un rassemblement s'est tenu devant le Ministère des Affaires étrangères pour demander des explications à Didier Reynders au sujet de l'intervention de la police belge qui a empêché des militants de l'association « Bienvenue en Palestine » de se rendre à Bethléem (via Tel-Aviv).

Au-delà des questions que pose cette intervention des autorités belges au regard du droit international, notamment le Traité de Rome, qui garantit la libre circulation des personnes, la répression policière constatée lors de ce rassemblement au cours duquel plusieurs manifestants ont été arrêtés est profondément choquante. Une attitude violente de la police belge qui a été aussi dénoncée par l'Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB) lors de l'opération menée par la police à l'aéroport de Bruxelles-National pour empêcher les militants d'embarquer à destination d'Israël.

Ce genre d'agissements de la part de la police n'est malheureusement pas une première et a tendance à se multiplier ces derniers temps dans un climat sécuritaire de plus en plus pesant. Une situation dénoncée par la JOC dans une campagne contre les violences policières soutenue par de nombreuses organisations partenaires : Ligue des droits de l'Homme, CADTM, Jeunes CSC, Vie Féminine...

Le MOC tient aussi à dénoncer fermement ce climat de répression policière. Il constate la difficulté de plus en plus grande pour des militants pacifistes de faire entendre leur voix lors de manifestations et les arrestations systématiques qui ont lieu lors de celles-ci. Mais aussi, via de nombreux témoignages, la multiplication des faits de violence policière qui lorsqu'ils sont dénoncés par les citoyens ne sont pas suivis d'effets. Ces dossiers qui semblent souvent classés sans suite donnent alors un sentiment d'impunité aux policiers qui sont violents. En d'autres mots, ils se sentent le droit d'agir de la sorte !

Cette situation est inacceptable. Le MOC réclame que les autorités publiques prennent leur responsabilité. D'une part, en veillant à ce que les auteurs de violences policières soient poursuivis et sanctionnés. D'autre part, en veillant à garantir la liberté d'expression à travers le droit de manifester, pierre angulaire de nos régimes démocratiques.

Thierry Jacques
Président

Communiqué de presse